

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 106 - CONVENTION DE FINANCEMENT – CONTOURNEMENT D'ORTHEZ – TRONÇON CENTRE

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Le Conseil départemental ayant décidé de ne plus financer à 100 % les infrastructures relevant de sa compétence, a sollicité la commune et les commerçants pour participer au financement d'une partie du coût de construction du tronçon-centre du projet de contournement d'Orthez.

L'opération consiste en la création d'un barreau routier constituant une alternative à la traversée d'Orthez et à l'emprunt du boulevard Charles de Gaulle afin de sortir le trafic de transit et de diminuer les nuisances sonores.

Après une première phase de fouilles archéologiques, les travaux pourraient être réalisés entre 2024 et 2026.

La convention, ci-annexée, a pour objet de définir les engagements réciproques des parties en ce qui concerne les modalités de financement de la construction de cette infrastructure, évaluée à 6 M€ HT (valeur 2022).

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne est sollicitée à hauteur de 25 %, soit 1 500 000 € HT, et les commerçants à hauteur de 300 000 € HT.

La participation de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne recouvre un fonds de concours de l'État au titre du CPER dont la négociation et le recouvrement sont exclus de la convention ci-annexée mais pourront l'intégrer par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour – 8 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE, Mmes BEUSTE, MARQUEHOSSE) autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le Département et l'Association des commerçants de la zone des Soarns.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Publiée le **17 OCT. 2022**

Le Maire d'ORTHEZ
Emmanuel HANON

